



LISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Bureau communautaire du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 octobre
à 19 heures, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réuni
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 10 octobre 2025

Etaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre (*départ avant le vote de la délibération B20251016_106*), CAZARRÉ Max (*départ à 19h50 à la fin du point sur la présentation de l'étude sur l'agrivoltaïsme en Pays Sud Toulousain par l'association « Agrivoltaïsme – Volvestre Survoltés »*), CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Éric, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient excusés :

BAUDINIÈRE Julien, DANES Richard, MESBAH-LOURDE Pascale, PETAUT-JEAN Sophie, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

Etaient absents : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : BRUN Karine

Nombre de délégués titulaires en exercice : 35
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 29
Pouvoir : /

Délibération B20251016_105 Moratoire sur les centrales photovoltaïques au sol, en particulier sur les espaces agricoles et naturels

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- De demander à l'État un moratoire et l'organisation d'une large concertation territoriale, avec les pouvoirs publics, afin d'éclairer les citoyens en toute honnêteté et de respecter les intérêts de toutes les parties prenantes, que ce soient les agriculteurs, les habitants ou la collectivité locale ,
- De demander que les Maires soient systématiquement associés à la CDPENAF et aux réunions du pôle ENR.

29 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20251016_106 Aide à l'investissement Immobilier d'Entreprise Programmation 2025

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprise – programmation 2025, une subvention de 30 000 € à la SCI SARRATS ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 15 300 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 14 700 € seront versés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SCI, s'il y a lieu et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20251016_107 Opération « Amélioration de l'habitat »

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération B20251016_108 Zone d'activité Activestre 2 –
Cession du lot S à l'entreprise AMCC**

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- De céder le lot S de la zone d'activité Activestre 2 à la société AMCC ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 1 822 m² au prix de 40,00€ HT / m², soient 72 880€ HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

**Délibération B20251016_109 Attribution de subventions au titre du
règlement communautaire d'aides à l'investissement immobilier d'entreprises –
Programmation 2025 – SAS DSI**

Après délibération, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2025, une subvention de 21 602 € à la SAS DSI ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 11 017,02 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 10 584,89 € seront versés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SAS DSI, s'il y a lieu et le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

A Carbonne, affiché le 22 octobre 2025

